

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 15 Octobre 2019

Présents : MM.FOPPIANI Jean-Jacques, CHAMPION Hubert, ETIENNE Roland

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Les championnats D1 et D2 démarrent à compter du 18/10/2019

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

22107614- VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 Futsal D1. du 19/10/2019

Courriel du 14/10/19 de Viking club Paris demandant le report de la rencontre (*motif : Gymnase non disponible par la municipalité*).

Proposition de reporter la rencontre au samedi 02/11/2019 au gymnase Léon Mottot.

La Commission,

-Conformément au règlement, la commission vous demande de fournir l'attestation municipale de non disponibilité du gymnase pour le 22/10/2019 sous peine de match perdu pour erreur administrative.

-Vous informe que la date du 02/11/2019 est une journée de championnat.

-Fixera, la date de report de la rencontre si besoin.

RAPPEL

VSG FUTSAL – Futsal D1

Retour du dossier de la Commission de Discipline du 21/05/2019 (Installation suspendue 3 matchs fermes).

La Commission demande au club de VSG FUTSAL de lui communiquer les coordonnées du gymnase de substitution dans lequel se déroulera la rencontre de la 1^{ère} journée de championnat, pour sa réunion du 08/10/19

Celui-ci devant être situé en dehors de la commune de Villeneuve St Georges.

22058894 – VSG FUTSAL / MAISONS ALFORT FC 2 Futsal D1 du 18/10/19

Courrier de VSG FUTSAL du 07/10/19

La commission note que le 1^{ère} match de championnat aura lieu le jeudi 17/10/19 au gymnase Auguste Delaune à Champigny sur marne à 20 h. **Et reste en attente pour vos 2 prochains matchs à domicile des lieux où ils se dérouleront.**